

La police abandonne Scribe, un projet logiciel qui a coûté près de 12 millions d'euros aux contribuables.

Après quatre ans de chantier, il n'a jamais été mis en service

Le 1^{er} novembre 2021 à 07:20, par [Stéphane le calme](#)
[29 commentaires](#)

381PARTAGES



Le 9 novembre 2017 est la date officielle du lancement du chantier de Scribe, avec un livrable attendu pour tous les services de police deux ans plus tard (fin 2019, début 2020). Scribe avait vocation à révolutionner le traitement informatique des procédures judiciaires au sein de la police et remplacer le logiciel de rédaction des plaintes (LRP), décrit comme étant obsolète et peu intuitif. Le marché a été remporté par Capgemini.

Tout semblait pourtant bien lancé. Il y a trois ans, un enquêteur avait fait une belle démonstration depuis son clavier, et raconté tout le bien qu'il pensait du projet Scribe, avec ses équipes mixtes d'agents très expérimentés associés en direct aux grandes réflexions stratégiques avec Capgemini (l'opérateur informatique)

Les policiers allaient pouvoir avoir de vraies arborescences, de vrais liens sur les écrans avec d'autres fichiers et logiciels internes. À l'époque, tout se passait bien sur un autre grand projet numérique au sein de la police : le projet Néo (système logiciel pour les outils informatiques embarqués des agents sur le terrain, smartphone et tablettes). « On ne pensait vraiment pas que tout allait planter ainsi sur Scribe », conclut un proche du dossier.

Mais il n'en sera rien.

À l'heure où Scribe aurait dû être mis en fonction, les retards s'accumulaient déjà. La situation était telle que le chef de projet a décidé de jeter l'éponge et de quitter la société prestataire, s'en allant avec la moitié de son équipe.

La situation a été exacerbée après un audit de Capgemini qui a réalisé qu'une énorme faille se trouve au cœur même de l'architecture du projet et que celui-ci ne sera jamais opérationnel.

Si l'addition se chiffre à près de 12 millions d'euros (11,7 millions d'euros, salaires des policiers détachés compris), les hauts responsables de la police nationale ont réalisé que le dossier est bien bétonné juridiquement et qu'il n'y aurait aucun recours juridique possible

contre Capgemini.

Selon les informations de France Inter et après plusieurs réunions ces derniers jours, y compris en présence du ministre de l'Intérieur qui a repris le dossier en main depuis son arrivée en juillet 2020, un nouvel appel d'offres sera passé dans les mois qui viennent avec une autre société prestataire pour un nouveau logiciel, à l'horizon 2024.

« Ce n'est pas le plus gros fiasco côté financier de ses dernières années » confie un responsable syndical policier. Mais « c'est pour nous "LE" projet le plus symbolique, car il touche au principal outil des enquêteurs : le logiciel de rédaction des plaintes. »



Il faut dire que lorsque les projets logiciels ne sont pas aboutis, l'ardoise est lourde et d'autant plus gênante quand il s'agit d'argent public.

Parmi les ratés, nous pouvons citer les 346 millions d'euros déboursés par la France pour un système visant à automatiser la gestion de sa masse salariale. Baptisé « Opérateur national de paye » (ONP), il devait se substituer aux outils propres à chaque ministère et ainsi permettre d'établir automatiquement la paye de 2,7 millions d'agents d'État. Avec un coût prévisionnel élevé, les gains devaient l'être tout autant. L'objectif initial était de réaliser 190 millions d'euros d'économies par an une fois le logiciel mis en place : l'opération devait conduire à des économies des effectifs (en harmonisant les systèmes de paye de chaque ministère et en les réunissant dans le même programme informatique, la majorité de l'époque pensait réduire les effectifs en passant de 12.000 à 8200 agents affectés à la paye). Il était aussi question d'un meilleur contrôle du processus ainsi que d'un renforcement du suivi des effectifs et de la masse salariale. Le tout à horizon 2011.

Mais les retards se sont accumulés et les problèmes techniques se sont multipliés. Et, en janvier 2014, un rapport sur l'ONP finit par préconiser d'abandonner le projet et de le réorienter.

« On ne pouvait pas prendre de risque sur le paiement des agents publics, assurait alors le ministère de l'Économie et des Finances. En cas de dysfonctionnement, comment gérer les retards, les trop-perçus ou les remboursements ? »

« On avait calculé qu'il aurait fallu encore 60 millions d'euros par an sur les dix prochaines années pour que le logiciel soit vraiment opérationnel. On économise donc 600 millions d'euros ».

Nous pouvons aussi évoquer le projet de système d'information et de gestion des ressources humaines du ministère de l'Éducation nationale, SIRHEN. Né en 2006, ce programme avait pour vocation la modernisation et le remplacement des SIRH historiques du dit ministère. Mais il n'a cessé d'accumuler les retards et les dérapages financiers. Après plusieurs tentatives de sauvetage, Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, a décidé en juillet 2018 d'arrêter ce grand projet informatique de l'État. « Il apparaît clairement que le programme SIRHEN n'est pas parfaitement adapté aux enjeux de gestion des ressources humaines et technologiques d'aujourd'hui. Par conséquent, j'ai décidé de réorienter notre action vers un dispositif plus agile et plus efficace au bénéfice de notre mission de service public », expliquait alors le ministre.

La Cour des comptes a souligné divers problèmes quant à l'après-SIRHEN : une gouvernance introuvable, un recours trop important et non maîtrisé à l'externalisation, un faible outillage pour assurer le pilotage du projet, et un dérapage des dépenses. Sur ce dernier point, il est souligné qu'au jour de l'arrêt de SIRHEN, le projet avait coûté 378 millions d'euros (charges de personnel comprises). En septembre 2019, « en raison des dépenses de maintenance de l'outil SIRHEN gérant toujours les 18 000 agents transférés, les dépenses totales du programme dépassent les 400 millions d'euros », explique la Cour.

Il y a également Louvois (Logiciel Unique à Vocation Interarmées de la Solde), dont les dysfonctionnements coûtent très cher à son ministère. Jean-Yves Le Drian, qui était alors ministre de la Défense, a annoncé la fin du logiciel en 2013.

« Nous sommes face à des indus constatés, qui s'élevaient au 31 juillet 2018 à 573 millions d'euros, accumulés depuis le début de la crise Louvois », affirmait le secrétaire général pour l'administration du ministère des Armées Jean-Paul Bodin, lors d'une audition à l'Assemblée nationale en 2018. Sur cette somme, 405 millions d'euros, soit plus de deux tiers, ont été recouvrés, selon lui, indiquant malgré tout que 95 millions d'euros ont été abandonnés.

Son successeur, Source Solde, va gérer dorénavant l'attribution de la paye de l'armée de l'Air et du service de santé des armées.

Annoncé en 2015, le projet Source Solde a été confié à la société Sopra Steria. Celle-ci indiquait avoir mis en œuvre une version adaptée de sa solution RH de Sopra HR Software, configurée et testée sous la houlette de la DRH-MD, la direction des ressources humaines du ministère de la Défense, de la DGA (Direction Générale de l'armement) et de l'état-major des armées. Le montant du marché s'élève à 128 millions d'euros. L'attribution de ce marché public avait mis en concurrence plusieurs acteurs, dont Accenture et Atos.

Henri Verdier, lorsqu'il était encore Directeur interministériel du numérique et du système d'information de l'État français, avait tenu à préciser que « ce n'est pas que l'État, ça arrive aussi dans le privé ». En 2017, Mounir Mahjoubi, qui avait alors la casquette de secrétaire d'État au Numérique, a déclaré : « Le patrimoine logiciel de l'État, ce sont 12 500 logiciels : il y a énormément de choses qui marchent »

Sources : France Inter, [défense](#)

Et vous ?

→ Quelle lecture faites-vous de la conduite des grands projets numériques de l'État français ?

[29 commentaires](#)

[Commenter](#) Signaler un problème

[Astraya](#)



Membre chevronné

Le 01/11/2021 à 11:09

La problème n'est pas le client (l'État) qui a fait une demande que Cap Gemini a acceptée. Le problème est soit, Cap Gemini a accepté en sachant que c'était trop gros pour eux (sauf pour leur porte-monnaie), soit ils ont (comme dans de trop nombreuses SSI) des managers (chefs de projet, directeurs de projet,...) qui n'ont pas les compétences nécessaires, soit ils ont accepté un contrat sans avoir les développeurs nécessaires (pas assez nombreux, pas formés à la techno, une armée de juniors payés au lance-pierre et 1 senior qui ne sait pas ce qu'il fait sur le projet...).

La faute n'est pas due au client, la faute incombe à celui qui ne tient pas ses engagements.

👍17 🗑️0

[Nym4x](#)



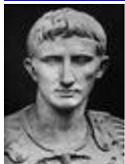
Membre averti

Le 01/11/2021 à 14:13

🗨️12 millions parti en fumée avec aucune possibilité de se retourner contre la SSII... Du grand art... Ils n'ont toujours pas compris au gouvernement que c'est le système SSII qui plombe l'avancée de la France en informatique? A se demander si on est pas gouverner par des idiots ou des vendus...

👍16 🗑️1

[Cincinnatus](#)



Membre expérimenté

Le 01/11/2021 à 18:50

tanaka59

Mis bout à bout, je serai curieux de connaître :

- > le coût de tous les ratés informatiques
- > le coût des doublons / triplons
- > le coût des 60 000 sites informatiques de chaque EPCI/administrations d'états et locale ...

Cela mériterait amplement un étude / sondage, pour connaître l'ampleur de ce que cela coute au contribuable !

Pour être plus proche de l'exhaustivité, on pourrait étudier l'efficacité des SSII, en particulier les grands groupes, et les cabinets de conseil.

Ces derniers aussi se gavent pour une utilité au mieux faible. J'en ai vu à l'œuvre, là il y a eu un p...ain de gâchis. Si l'un d'eux me demandait mon avis sur leur action, voici ce que je

devrais répondre : 🤖

[mode=utopie]

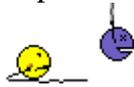
Quitte à m'attirer les foudres de certains, pourquoi ne pas prendre le problème dans l'autre sens et réinternaliser les compétences d'ingénierie logicielle, en mutualisant au niveau national les développements pour que les équipes enchaînent les projets ?

Au moins les logiciels seraient plus facilement maintenus tout au long de leur mise en service, les responsabilités seraient connues et il y aurait moins de clauses juridiques perfides.

[/mode]

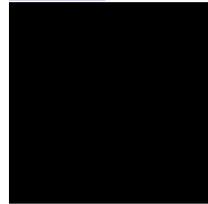
Bon, en vrai, on sait : le public c'est pas bien, le plus efficace c'est toujours le privé.

CapGemini vient de le prouver



👍13 🗨️0

[kain tn](#)



Expert éminent

Le 01/11/2021 à 11:18

Stéphane le calme

[...]

Tout semblait pourtant bien lancé. Il y a trois ans, un enquêteur avait fait une belle démonstration depuis son clavier, et raconté tout le bien qu'il pensait du projet Scribe, avec ses équipes mixtes d'agents très expérimentés associés en direct aux grandes réflexions stratégiques avec Capgemini (l'opérateur informatique)

Les policiers allaient pouvoir avoir de vraies arborescences, de vrais liens sur les écrans avec d'autres fichiers et logiciels internes. À l'époque, tout se passait bien sur un autre grand projet numérique au sein de la police : le projet Néo (système logiciel pour les outils informatiques embarqués des agents sur le terrain, smartphone et tablettes). « On ne pensait vraiment pas que tout allait planter ainsi sur Scribe », conclut un proche du dossier.

Mais il n'en sera rien.

À l'heure où Scribe aurait dû être mis en fonction, les retards s'accumulaient déjà. La situation était telle que le chef de projet a décidé de jeter l'éponge et de quitter la société prestataire, s'en allant avec la moitié de son équipe.

La situation a été exacerbée après un audit de Capgemini qui a réalisé qu'une énorme faille se trouve au cœur même de l'architecture du projet et que celui-ci ne sera jamais opérationnel.

Si l'addition se chiffre à près de 12 millions d'euros (11,7 millions d'euros, salaires des policiers détachés compris), les hauts responsables de la police nationale ont réalisé que le dossier est bien bétonné juridiquement et qu'il n'y aurait aucun recours juridique possible contre Capgemini.

[...]

Donc si je comprend bien, on a un prestataire qui vent un projet, et :

1. Au début tout se passe bien vu qu'on est sur du "slideware".
2. Puis lorsqu'il est temps de livrer quelque chose, après trois ans de consommation du budget, la moitié de l'équipe du prestataire démissionne.
3. Là, le prestataire "se rend compte" que l'architecture est foireuse depuis le début. Ce n'était pas en début de projet qu'il fallait faire ça?
4. Et du fait d'un contrat béton signé au début avec le prestataire, il n'y a aucun recours possible et les 12 millions s'envolent?

Il serait peut-être temps de revoir les clauses acceptables pour les contrats signés par l'État (et aussi de mettre ce genre de prestataire sur une liste noire).

 10  0

[tanaka59](#)



Inactif

Le 01/11/2021 à 20:59

Bonsoir,

Cincinnatus

Pour être plus proche de l'exhaustivité, on pourrait étudier l'efficacité des SSII, en particulier les grands groupes, et les cabinets de conseil.

Ces derniers aussi se gavent pour une utilité au mieux faible. J'en ai vu à l'œuvre, là il y a eu un p...ain de gâchis. Si l'un d'eux me demandait mon avis sur leur action, voici ce que je

devrais répondre : 

[mode=utopie]

Quitte à m'attirer les foudres de certains, pourquoi ne pas prendre le problème dans l'autre sens et réinternaliser les compétences d'ingénierie logicielle, en mutualisant au niveau national les développements pour que les équipes enchaînent les projets ?

Au moins les logiciels seraient plus facilement maintenus tout au long de leur mise en service, les responsabilités seraient connues et il y aurait moins de clauses juridiques perfides.

[/mode]

Bon, en vrai, on sait : le public c'est pas bien, le plus efficace c'est toujours le privé.

CapGemini vient de le prouver



43 milliards d'€ : c'est ce que coûte l'achat de prestation intellectuelle de conseil et consulting à l'état et aux collectivités locales

L'Obs > POLITIQUE

Des milliards dépensés pour se substituer à l'Etat : enquête sur la République des consultants

L'Etat ne cesse de déléguer ses missions au privé. Et le recours à des prestataires extérieurs ou cabinets de consultants est en très forte augmentation. Enquête sur un phénomène préoccupant.

Je m'abonne pour 1€ le premier mois

Par Matthieu Aron et Caroline Michel-Aguirre
Publié le 27 juin 2021 à 08h00

⌚ Temps de lecture 16 min



Favoris Commenter Nous suivre

Dans l'administration, cela s'appelle « le paradoxe du serpent ». Ou comment l'Etat paie deux fois des consultants de cabinets de conseil privés. La première pour l'aider à faire des économies. La seconde, pour suppléer aux carences que ces mêmes consultants ont contribué à organiser... tel le serpent qui se mord, et se remord la queue. En pleine pandémie, le gouvernement s'est ainsi retrouvé incapable de conduire seul sa politique sanitaire. Il a dû signer « vingt-six contrats avec des cabinets de consultants en dix mois, soit une commande toutes les deux semaines. Cela représente plus d'un million d'euros par mois », s'étrangle la députée Les Républicains Véronique Louwagie, de la commission des Finances de l'Assemblée nationale. « Le roi est nu », lâche, dépitée, un haut fonctionnaire.

Chaque après-midi, au démarrage de la campagne de vaccination, les membres de la « task force » du ministère de la Santé étaient ainsi conviés à participer à des points d'étape pilotés... par un associé du bureau de McKinsey à Paris. Un service facturé 4 millions d'euros. Mais bien d'autres cabinets spécialisés dans l'aide à la stratégie et à la mise en œuvre des décisions sont intervenus. BVA Consulting a été appelé à la rescousse pour faire passer les bons messages sur le port du masque, la firme Citivell pour la distribution des vaccins et des équipements de protection individuelle (pour un montant de 2,8 millions d'euros), l'américain Accenture pour des services informatiques et aussi Roland Be

rger, Deloitte et JLL Consulting.

À LIRE AUSSI

Les bons conseils du cabinet McKinsey au président Macron

Même si « par principe » le recours à des cabinets de consultants « ne [la] dérange pas », la députée Louwagie, experte-comptable de formation, dit avoir révélé ces pratiques pour « lancer l'alarme » contre un « appauvrissement de l'administration ». Et encore, ces données obtenues de haute lutte auprès du ministre de la Santé ne sont que parcelles : la parlementaire n'a pas eu accès aux commandes de l'organisme public français. Pas plus que l'association Anticor qui réclame depuis des mois les détails d'un accord-cadre de 100 millions d'euros signé en juin 2018 par le gouvernement avec une dizaine de cabinets pour l'épauler dans ses projets de « transformation publique ». Elle a saisi la commission d'accès aux documents administratifs, qui vient de lui donner raison.

Un maquis de contrats en tous genres

Et il ne s'agit là que de la partie émergée d'un iceberg gigantesque. « L'Obs » s'est plongé au cœur de cette République des consultants, en management, en informatique : plus de 500 commandes passées en trois ans. Arnaud Bontemps, magistrat en disponibilité à la Cour des Comptes et porte-parole du collectif nouvellement créé « Nos services publics », souligne :

« Le phénomène va en s'accroissant. Il s'accompagne d'un dysfonctionnement profond de nos services publics, qui ont perdu leur sens pour les fonctionnaires et sont en totale déconnexion avec les besoins des gens. »

Dans une note publiée en avril, ce groupe de hauts fonctionnaires estime à 163 milliards d'euros les services que l'Etat externalise sous forme de délégation de service public (120 milliards) ou d'achats de prestations intellectuelles (43 milliards). 43 milliards d'euros, près de 6 % du budget de l'Etat et des collectivités locales ! Cette donnée, si spectaculaire soit-elle, ne nous a pas été démentie par le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques. Mais le gouvernement connaît-il seulement le chiffre exact ? Aucune étude officielle n'a jamais été réalisée sur ce sujet. Une opacité dont la Cour des Comptes s'est émue dans plusieurs rapports.

Une seule certitude, depuis quinze ans, l'administration a bien été amputée (200 000 postes perdus). Elle a vécu des « dégraissages » successifs au rythme de la RGPP (révision générale des politiques publiques) de Nicolas Sarkozy, puis de la « modernisation » voulue par François Hollande, avant d'être invitée à se mettre en mode « start-up » par Emmanuel Macron (des cabinets de consultants, Octo Technology, Arolla, et UT7), ont accompagné ce « changement culturel », pour un montant de 70 millions d'euros).

À LIRE AUSSI

Le recours aux consultants privés, un danger pour l'Etat ? Valérie Rabault et Amélie de Montchalin en débattent

Conséquence, à force de devoir être toujours plus « agiles », toujours plus « performants », les fonctionnaires se retrouvent au bord de la rupture dans des domaines aussi vitaux que la santé, la sécurité, la justice, ou aussi stratégiques que l'environnement et le numérique. L'Etat appelle alors à l'aide les consultants. De plus en plus souvent. Pour des sommes de plus en plus énormes. Le fameux paradoxe du serpent. A eux deux, les leaders du secteur, les américains McKinsey et Boston Consulting Group (BCG), emploient plus de 900 consultants en France. Et il faut aussi compter avec Roland Berger, Accenture, Capgemini, Ernst & Young, et les moins connus Eurogroup, Mazars, etc., dont aucun n'a accepté de répondre à nos questions.

Les années 1990, le début de l'externalisation

La cassure est intervenue au milieu des années 1990. Après des décennies d'expansion, l'Etat-providence hérité du général de Gaulle s'est trouvé « en crise de croissance, entre des dépenses qui semblaient devenues incontrôlables et des recettes qui diminuaient sous l'effet de la crise », raconte Sébastien Soriano, directeur général de l'Institut national de l'Information géographique et forestière (IGN) et auteur du livre « Un avenir pour le service public ». Sous l'influence anglo-saxonne (« l'Etat n'est pas la solution à notre problème, il est le problème », signé Ronald Reagan, 1981), le gouvernement d'Alain Juppé, et derrière lui toute la classe politique, de droite puis de gauche, s'est converti à la réduction des dépenses publiques sur le thème de « la réforme de l'Etat ». C'est le début de l'externalisation chiffrée par le collectif « Nos services publics ».



Présentation du « Pacte productif 2025 pour le plein emploi » par les ministres Cédric O (3e à g.) et Muriel Pénicaud (4e à g.), en 2019. Le cabinet McKinsey, représenté par son directeur associé Karim Tadjeddine (2e à dr.), a participé à l'élaboration du projet gouvernemental.

« La surprise a été d'autant plus grande qu'on pensait l'administration française assez imperméable aux cabinets de consultants. »

Fil info

- 09:30 Traic: des combattants pro-Iran tués dans des raids américains
- 09:30 A Chypre, les plantes aromatiques pour attirer de nouveaux touristes
- 09:20 Laurent Wauquiez, Auvergne-Rhône-Alpes comme laboratoire

Tout voir

Les plus lus

- 1 Ile-de-France, Paca, Hauts-de-France... Tous les résultats du second tour des régionales
- 2 Régionales en Ile-de-France : Valérie Pécresse réélu face à la gauche unie de Julien Bayou
- 3 Elections régionales et départementales : 12,46 % de participation à 12 heures

Dans la même rubrique

En kiosque



Je m'abonne

👍10 🗨️0

[smobydick](#)



Membre averti

Le 02/11/2021 à 7:04

Le pire c'est que capgemini aura le droit de se repositionner sur le prochain marché et même de le gagner. Avec un contrat béton ils pourront ne rien livrer à nouveau et s'en tirer

👍9 🗨️0

[L33tige](#)



Membre éprouvé

Le 02/11/2021 à 12:27

Finalement les fonctionnaires c'était pas si mal 😏

Demi blague, mais c'était un peu le discours utilisé lorsqu'on fermait des branches à coup de restriction de budget, "la privatisation coute moins cher".

Et je suis sur qu'on va avoir les mêmes irréductibles qui vont encore nous sortir que le problème de ce projet était justement que "c'était pas encore assez privatisé"

A force de vouloir rendre rentable des services qui ne sont pas censés l'être...

👍8 🗨️0

[el_slapper](#)



Expert éminent sénior

Le 02/11/2021 à 13:06

J'ai vu le même genre dans le privé - à une échelle bien plus grande (60 personnes prévues sur 18 mois, ils se sont acharnés 6 ans, avant de tout mettre à la poubelle). Un mélange d'incompétence chez le client (qui ne veut pas corriger les erreurs ou obsolescences dans ses propres specs) et chez le fournisseur (qui prend la solution la plus compliquée possible). ce n'est pas que pour l'état, hélas.

👍7 🗨️0

[marsupial](#)



Expert éminent

Le 01/11/2021 à 9:35

Les migrations nécessaires au sein des états donnent toujours lieu à des projets pharaoniques au multiple spécifications. Lorsqu'on sait grâce à dvp que 50% des projets de développement sont abandonnés dans le monde faute de cahier des charges suffisamment complet, on ne peut que déplorer cette perte inhérente à toute DSI.

Et mon avis ne fait que porter sur le fonctionnel, il ne présage en rien de la sécurisation.

Edit : <https://www.developpez.com/actu/228268/Etude-50-pourcent-des-projets-de->

[developpement-d-applications-se-soldent-par-un-echec-cela-est-il-du-a-la-lenteur-des-codeurs-et-la-dette-technique/](#)

👍6 🗨️0

[Astraya](#)



Membre chevronné

Le 02/11/2021 à 12:19

Jeff_67

Au mieux, le travail sera ensuite sous-traité à la PME compétente qui aurait pu se positionner si les procédures d'attribution des marchés publics n'étaient pas aussi compliquées.

Où la moins cher

👍6 🗨️0

[Commenter](#) Signaler un problème